

**COMPTE-RENDU DE LA RÉUNION
DU CONSEIL MUNICIPAL
EN DATE DU MERCREDI 10 JUIN 2015**

Étaient présents : Mr LENQUETTE, Maire, Mme COPIN, Mr BEN YAHIA, Mme LECOMPTE, Mr CAUDRON, Mme ANZALONE, Mme DEMOLDER, MMs FOSSE, LE COMTE, HOFFMANN, OBRINGER, HERBIN, Mme DECOURRIERE, MMs JANOT, TRINEL, Mmes DZIKOWSKI, REGOLLE, ARBAOUI, VASSEUR, FOURNIER, DEWAULLE, MMs HENRY, BECQUE, Mme LEBRUN, MMs LEVECQUE, CAULIER

Absents excusés :

Madame SABRIE donne pouvoir à Monsieur LENQUETTE
Monsieur DOMIN donne pouvoir à Madame DEWAULLE

Était absent : Mr MARY

Monsieur le Maire demande à l'Assemblée si le procès-verbal de la réunion du 23 avril 2015 appelle des observations particulières.

Le Conseil municipal adopte à l'unanimité le compte-rendu de la réunion du 23 avril 2015.

Monsieur Ali BEN YAHIA est nommé secrétaire de séance.

Monsieur le Maire donne lecture du rapport relatif à la première question.

1°) DELEGATION AU MAIRE DE CERTAINES ATTRIBUTIONS DU CONSEIL MUNICIPAL – COMPTE-RENDU DES DECISIONS PRISES

Exposé de Monsieur le Maire :

Par délibérations du 14 avril 2014, le Conseil municipal me chargeait par délégation et pour la durée de mon mandat de prendre l'ensemble des décisions prévues à l'article L2122-2 du Code général des collectivités territoriales et d'en rendre compte régulièrement.

Je vous prie de trouver ci-après les décisions que j'ai prises depuis notre dernière réunion :

DATE	OBJET	NOM DU PRESTATAIRE	MONTANT HT
19 mars 2015	Diagnostic photométrique éclairage public	ROCH SERVICE CERGY-PONTOISE	3 250,00 €
19 mars 2015	Devis entretien des extincteurs divers sites	SOMEX - ESCAUDAIN	4 243,93 €
23 mars 2015	Changement alarme école Langevin	TAMPERE ELECTRICITE SAINT-SAULVE	1 959,50 €

02 avril 2015	Mise en conformité électrique divers bâtiments	CGE DISTRIBUTION VALENCIENNES	2 568,88 €
08 avril 2015	Achat de sièges de bureau services administratifs	ERGO CONCEPT MARLY	894,00 €
08 avril 2015	Marchés online	GROUPE MONITEUR PARIS	925,20 €
08 avril 2015	Achat de bancs et poubelles cours école Curie	CAMIF COLLECTIVITES NIORT	816,00 €
08 avril 2015	Vérification initiale des installations électriques Curie et Dubedout	VERITAS VILLENEUVE D'ASCQ	780,00 €
15 avril 2015	Achat de chaises visiteurs pôle social	ERGO CONCEPT MARLY	1 294,67 €
17 avril 2015	Maintenance onduleur	SOCOMEK BENFELD	1 018,00 €
21 avril 2015	Déplacement du merlon ilot dégradé	RENARD - ESCAUDAIN	1 500,00 €
22 avril 2015	Mission CSPS école Curie	SARL LEFEBVRE - BOUCHAIN	830,00 €
22 avril 2015	Achat outillages divers CTM	VALOUTIL VALENCIENNES	2 680,30 €
27 avril 2015	Achat matériel espaces verts	MAPP - SECLIN	3 420,00 €
27 avril 2015	Fertilisation terrain de sport	GLDS JARDIN RAILLENCOURT-STE-OLLE	1 593,25 €
27 avril 2015	Achat de coque de cacao (paillage divers massifs)	SOCODIP - HAZEBROUCK	1 265,37 €
27 avril 2015	Acquisition d'un défibrillateur pôle social	ELECTROCOEUR - BEUVRY	1 740,00 €
27 avril 2015	Logement 167 rue Jean Jaurès (mesures conservatoires sur péril imminent)	GRIM - PROUVY	3 047,31 €
07 mai 2015	Résine pour marquage jeux cour d'école Langevin	VIRAGES – ARMANCOURT	1 267,03 €

07 mai 2015	Fauchage divers terrains communaux	POIRETTE - GOMMEGNIES	1 278,96 €
18 mai 2015	Desserte pour branchement ligne téléphonique médiathèque & MDPE	ORANGE - PARIS	902,35 €
19 mai 2015	Aménagement PMR pour le point de collecte colonnes enterrées n° 3	RAMERY – ERQUINGHEM-LYS	4 100,00 €
21 mai 2015	Mise à niveau poteaux incendie rue du Docteur Carlier	EAU ET FORCE - ANZIN	990,01 €
22 mai 2015	Réfection sol souple – Réparation suite à dégradations diverses aires de jeux	JARDINS 2000 - RAISMES	4 584,00 €
26 mai 2015	Projet art de rue	INTERLEUKIN – VALENCIENNES	14 231,00 €
26 mai 2015	Acquisition extincteur et plans	SOMEX - ESCAUDAIN	1 692,21 €
26 mai 2015	Eclairage salle de jeux école Curie	CGE DISTRIBUTION VALENCIENNES	1 815,19 €
27 mai 2015	Acquisition divers mobiliers école Langevin	UGAP – VILLENEUVE D'ASCQ	1 195,16 €
1 ^{er} juin 2015	Travaux de façades 82 rue Jean Jaurès (suite à création rue Branly)	DUVIVIER – BRUAY/ESCAUT	1 566,25 €
1 ^{er} juin 2015	Travaux de façades 90 rue Jean Jaurès (suite à création rue Branly)	DUVIVIER – BRUAY/ESCAUT	1 566,25 €
1 ^{er} juin 2015	Acquisition tables et chaises de prêt aux associations et particuliers	ALTRAD - FLORENSAC	8 738,75 €
1 ^{er} juin 2015	Installation cuisine médiathèque (office de l'étage)	MOBALPA – PETITE-FORET	2 082,50 €

1 ^{er} juin 2015	Faux-plafonds école (salle d'activités) Curie	PETIT - SOLESMES	8 827,65 €
---------------------------	--	------------------	------------

Le Conseil municipal prend acte de ces décisions.

Monsieur le Maire donne lecture du rapport relatif à la question suivante.

2°) SOLIDARITE COMMUNALE AVEC LE NEPAL – SECOURS D'URGENCE

Exposé de Monsieur le Maire :

Des milliers de personnes ont été victimes du séisme survenu en avril 2015 au nord-ouest de Katmandou (Népal).

Les dégâts sont considérables. Les besoins sont immenses. Cette situation dramatique laisse des dizaines de milliers de sans-abris.

Compte tenu de cet événement d'une extrême gravité, je vous propose d'affecter un secours d'urgence de 700 € au profit du Secours Populaire Français afin de manifester le soutien de la ville de Beuvrages à ce pays victime de cette catastrophe.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal sur proposition de Monsieur le Maire,

DECIDE à l'unanimité d'affecter un secours d'urgence de 700 € au profit du Secours Populaire Français pour les victimes du Népal.

Monsieur le Maire précise qu'il retire la 3^{ème} délibération de l'ordre du jour de la séance. En effet, suite à négociations entamées depuis de longs mois et en l'absence de solution autre, ce projet avait été rédigé sur la base de la seule proposition de la SA du Hainaut. Or, le 8 dernier en fin de journée, la SA du Hainaut a fait savoir aux services qu'elle consentirait à céder le bien à l'euro symbolique à condition qu'il soit au préalable démoli par la ville, et ce sous réserve d'un nouvel avis des domaines.

Il convient donc d'attendre ce nouvel avis avant de délibérer.

M. HENRY : Monsieur le Maire, cette délibération avait encore une fois été rédigée dans la précipitation et de plus pour se faire remettre par la SA du Hainaut un garage à démolir et pour que la ville en assume les frais. Quel est l'intérêt d'ailleurs de ce garage ?

Monsieur le Maire précise qu'il s'agit d'une demande de récupération formulée par la ville et non pas par la SA du Hainaut. Qu'il importe pour la réussite du projet global d'aménagement du site, d'ailleurs validé à l'unanimité par la Commission d'urbanisme d'éliminer ce garage, isolé des autres, afin de faciliter le recul des stationnements nouvellement créés.

Monsieur le Maire donne lecture du rapport relatif à la question suivante.

3°) ADHESION AU SERVICE COMMUN MUTUALISE D'INSTRUCTION DE L'APPLICATION DU DROIT DES SOLS MIS EN PLACE PAR LA CAVM

Exposé de Monsieur le Maire :

La Communauté d'agglomération Valenciennes métropole crée un service commun mutualisé dénommé « service commun d'instruction de l'application du droit des sols (ADS) » dont la mission est l'assistance technique des communes dans l'instruction des demandes d'autorisations d'urbanisme. Ce service permettra notamment :

- la mutualisation des coûts (économie d'échelle en matière de fonctionnement),
- la mutualisation des compétences (expertise juridique, urbaine et paysagère ...),
- tout en garantissant une homogénéité de traitement des dossiers, dans un objectif de qualité urbaine, architecturale, paysagère et environnementale sur le territoire communautaire.

Ce service commun ne relève pas d'un transfert de compétence, il ne modifie en rien les compétences et obligations du Maire en matière d'urbanisme, notamment en ce qui concerne l'accueil de ses administrés, la réception des demandes des pétitionnaires et la délivrance des actes, qui restent de son seul ressort.

Le « service commun d'instruction ADS » instruira, à la demande de chaque commune adhérente, les actes relatifs à l'occupation du sol délivrés sur son territoire relevant de la compétence du maire, à savoir :

- permis de construire,
- permis de démolir,
- permis d'aménager,
- déclarations préalables pour les communes qui le souhaitent,
- certificats d'urbanisme de type b.

Ainsi, une convention-cadre régissant le fonctionnement du « service commun d'instruction ADS » a été proposée et approuvée par le Conseil communautaire de Valenciennes métropole du 10 avril 2015.

Cette convention, établie pour une durée de cinq ans, prévoit la création du service à compter du 1^{er} juillet 2015, date d'abandon de cette mission par les services de la DDTM et précise les attributions des agents rattachés à ce service, dont la gestion relève de la communauté d'agglomération. Il détaille les missions dévolues au service et celles restant de la compétence du maire et détermine les modalités de participation financière des communes et de la communauté d'agglomération, cette dernière prenant en charge 67 % du coût de fonctionnement du service, sur la base de 25 communes adhérentes.

Une convention particulière interviendra entre Valenciennes métropole et la commune. Cette convention précisera :

- la nature des dossiers confiés par la commune au « service commun d'instruction ADS » de Valenciennes métropole,

- le montant du coût annuel du service déterminé forfaitairement par Valenciennes métropole. Ce coût annuel moyen est calculé sur la base de l'activité de la commune sur les trois dernières années précédant l'ouverture du service. Il sera réexaminé et réajusté si besoin tous les trois ans sur la même base.

Il est proposé au Conseil municipal :

- d'adhérer au « service commun mutualisé d'instruction de l'application du droit des sols mis en place par la Communauté d'agglomération Valenciennes métropole, à compter du 1^{er} juillet 2015,
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention ci-annexée, qui précise notamment les modalités de fonctionnement et de financement du « service commun d'instruction ADS » et les rôles et obligations respectifs de la Communauté d'agglomération et la commune.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, sur proposition de Monsieur le Maire,

DECIDE à l'unanimité d'adhérer au « service commun mutualisé d'instruction de l'application du droit des sols mis en place par la Communauté d'agglomération Valenciennes métropole, à compter du 1^{er} juillet 2015,

AUTORISE à l'unanimité Monsieur le Maire, à signer la convention afférente.

Monsieur le Maire donne lecture du rapport relatif à la question suivante.

4°) SIGNATURE DU CONTRAT DE VILLE 2015-2020

Exposé de Monsieur le Maire :

Le nouveau Contrat de Ville de Valenciennes métropole constituera le nouveau cadre légal contractuel et opérationnel destiné à soutenir les projets en faveur des quartiers prioritaires et de leurs habitants.

En effet, la loi de programmation pour la ville et la cohésion urbaine, promulguée le 21 février 2014 et portant réforme de la politique de la ville instaure de nouveaux principes que sont :

- le pilotage du contrat de ville au niveau de l'agglomération
- la simplification de la géographie prioritaire et son resserrement sur des quartiers réglementaires dont certains pourront bénéficier du Nouveau Programme National de Rénovation Urbaine ;
- des quartiers prioritaires retenus au regard d'un seuil minimal de 1000 habitants et d'un revenu moyen par unité de consommation inférieur à 10 700 € par an ;
- un contrat unique basé sur trois piliers d'intervention : cohésion sociale, cadre de vie et renouvellement urbain, développement de l'activité économique et de l'emploi ; auxquelles s'ajoutent des priorités thématiques que sont la participation des habitants, la lutte contre les discriminations, l'égalité femmes/hommes, la jeunesse ;

- l'association des habitants des quartiers prioritaires à l'élaboration et la mise en œuvre du contrat de ville ;

Le Contrat de Ville 2015/2020 aura vocation à prévoir :

- les éléments du PLH et notamment les politiques de peuplement ;
- les priorités et modalités d'intervention des signataires,
- le plan d'actions stratégiques d'agglomération, accompagné des déclinaisons territoriales par commune avec des fiches signalétiques par quartier et un plan d'actions sur les trois années à venir ;
- le pilotage du contrat de ville et sa mise en œuvre ;
- le schéma d'ingénierie ;
- les outils de suivi et d'évaluation ;
- les financements mobilisables, avec une mobilisation prioritaire des politiques de droit commun et leur articulation avant la mobilisation des crédits spécifiques ;
- la politique de solidarité de Valenciennes Métropole en faveur des communes membres ;
- la liste non exhaustive constitutive des quartiers vécus

Ainsi, ce contrat de ville s'articulera autour des six orientations suivantes :

- Orientation 1 : Assurer les effets d'entraînement sociaux et territoriaux du développement économique ;
- Orientation 2 : Promouvoir la santé et faciliter l'accès aux soins ;
- Orientation 3 : Accompagner le renouvellement urbain, l'aménagement urbain, l'appropriation des changements par les habitants et favoriser le vivre ensemble ;
- Orientation 4 : Favoriser la réussite éducative et l'engagement citoyen ;
- Orientation 5 : Prévenir la délinquance et accompagner les victimes ;
- Orientation 6 : Lutter contre les nouvelles formes de grandes exclusions.

Seront signataires du contrat de ville l'ensemble des partenaires engagés dans l'élaboration et la mise en œuvre de ce dernier, à savoir :

- l'Etat ;
- la Région ;
- le Département ;
- la Communauté d'Agglomération de Valenciennes Métropole ;
- les communes concernées par la politique de la ville et le NPNRU ;
- le Rectorat ;
- le Tribunal de Grande Instance ;
- les Chambres Consulaires ;
- les bailleurs ;
- la Caisse d'Allocations Familiales,
- la Caisse des Dépôts et Consignations ;
- l'Agence Régionale de Santé ;
- GIP DRE
- la Caisse Primaire d'Assurance Maladie du Hainaut-Cambrésis ;
- le Pôle Emploi.

Le Contrat de ville 2015 / 2020 de la Communauté d'agglomération de Valenciennes Métropole sera signé le 22 juin 2015.

Sur ces bases, il est demandé au Conseil municipal d'autoriser Monsieur le Maire à signer le contrat de ville 2015/2020.

Monsieur Léon HOFFMANN souligne qu'il a reçu ce jour le journal de l'agglo et qu'il a pu y lire sur trois pages une belle présentation du contrat de ville, primordial pour nombre de communes dont la nôtre.

Madame Marie-Suzanne COPIN prend la parole pour indiquer qu'il ne s'agit pas d'une « nouveauté » et que le lourd travail effectué par les élus et les techniciens depuis plus d'un an, tant de l'agglo que des communes membres, ne se résume pas à trois pages mais à un contrat de 400 pages dont elle lui conseille de prendre lecture !

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, sur proposition de Monsieur le Maire,

DECIDE à l'unanimité d'autoriser Monsieur le Maire à signer le contrat de ville 2015/2020.

Monsieur Michel BECQUE demande à ce que le projet Interleukin cité dans la première délibération lui soit explicité en raison de son coût.

Monsieur le Maire propose à Madame Lise GOLSE, Chargée de mission politique de la ville et prévention de la délinquance d'en dire quelques mots.

Madame Lise GOLSE précise que cette action rentre dans le cadre de la programmation politique de la ville 2016, celle-ci est cofinancée à 50% par la région et représente un coût total de 20 000€.

L'intervention de l'association Interleukin rentre dans l'action Arts de rue qui s'adresse aux habitants de Fénelon et alentour et qui ont vécu la rénovation urbaine. Il s'agit à travers différents moments (festifs, conviviaux et d'échanges, de visite de terrain) de mobiliser les habitants sur les thématiques du vivre ensemble et du cadre de vie sur le quartier de Fénelon. Dans ce cadre l'association Interleukin accompagne la ville, via son réseau de compagnies artistiques qui interviennent à différents temps clefs auprès des habitants, tel que la collecte des témoignages auprès des habitants par un écrivain public ou bien encore une compagnie de théâtre spécialisée sur le théâtre citoyen. Dans un premier temps une représentation mettant en vie les anecdotes de Fénelon sous une forme humoristique et décalée se tiendra le vendredi 3 juillet à 18 h 00 à l'école Jules Ferry. Celle-ci sera suivie d'un débat citoyen qui permettra d'amorcer de nouvelles pistes de travail avec les habitants sur leur quartier. Ainsi l'accompagnement d'Interleukin se construira en fonction des besoins des habitants, néanmoins sa mission sera de qualifier ces futurs rencontres sous une forme artistique.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19H30.

Le Maire,

André LENQUETTE